



FAQ - Foire aux questions

1. Y a-t-il un âge minimum et un âge limite pour se présenter aux concours de La Manufacture ?

- Il n'y a pas d'âge limite. Vous devrez néanmoins avoir 18 ans révolus au moment de l'entrée prévue dans votre filière.

2. Puis-je passer l'audition sur vidéo ?

- Pour les filières Master et Bachelor Théâtre, il n'est pas possible de passer l'audition sur vidéo. Votre présence sur place est exigée.
- Pour la filière Bachelor Danse, un seul cas de figure peut faire exception :
 - Si vous vivez en dehors de l'Espace Schengen, et uniquement dans ce cas, il vous est possible de participer par vidéo au 1^{er} tour du concours, après accord préalable du Responsable académique de filière, Monsieur Gabriel Schenker. Il vous faudra produire des vidéos spécifiques selon les consignes qui vous seront envoyées. Si vous êtes sélectionné à partir de ces vidéos, vous devrez alors venir en personne à Lausanne pour le 2^{ème} tour.

3. Combien de fois puis-je me présenter aux concours d'entrée de La Manufacture ?

- Un.e candidat.e jugé.e non admissible peut se représenter à 2 reprises au maximum, soit 3 fois au total. Le délai entre deux candidatures est d'1 an minimum.

4. Quelle est la langue officielle de travail à La Manufacture ?

- La Manufacture se situe dans la partie francophone de la Suisse (Romandie) et la langue principale de travail et de la vie quotidienne est le français. Une très bonne connaissance du français est donc nécessaire, spécifiquement pour les filières Master et Bachelor Théâtre. Dans la filière danse, les cours sont donnés en français et/ou anglais ; des bases solides dans les deux langues sont donc requises.

5. Quand les candidats retenus sont-ils avertis de leur sélection ?

- Pour les filières Bachelor (danse et théâtre), les candidat.e.s définitivement retenu.e.s seront averti.e.s en personne à l'issue de la dernière journée du 2^e tour du concours. Une confirmation écrite leur sera envoyée par email la semaine qui suit l'audition.
- Pour la filière Master, les candidat.e.s définitivement retenu.e.s seront averti.e.s par email la semaine qui suit le concours.

6. La Manufacture peut-elle attribuer directement des bourses ?

- La Manufacture n'attribue pas directement de bourses à ses étudiant.e.s. Néanmoins, une aide subsidiaire peut être déposée après de l'Association des Artisans, liée à l'école, environ début octobre (cf. rubrique Bourses).

7. Est-il possible d'avoir un job étudiant en parallèle de ses études pour les financer ?

- Il est à noter que les formations de La Manufacture sont toutes conçues sur des temps-plein. Il est donc possible de travailler uniquement le soir, les week-ends et durant les vacances. Nous attirons cependant votre attention sur le rythme soutenu des cours et ateliers et du travail personnel demandé en complément.
- Etant donné la cherté de la vie en Suisse, vous ne pouvez compter sur un job d'étudiant seul pour financer vos études.